Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 1er février 2017

INFO PRESSE

Bourses avec affectation spéciale : les inscriptions sont ouvertes

La campagne d'inscription pour les bourses avec affectation spéciale (BAS) octroyées par le gouvernement est ouverte. Sont concernés les candidats qui suivent des études supérieures en Métropole, dans une spécialité non enseignée en Nouvelle-Calédonie et qui souhaitent accéder à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 mars.

Les bourses avec affectation spéciale (BAS) sont accessibles tant aux bacheliers débutant leurs études supérieures qu'aux étudiants déjà engagés dans un cycle de formation. Ce dispositif d'aide répond à des besoins exprimés annuellement par la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. Il ouvre des possibilités de carrière dans les services publics.

Conditions d'attribution

Le candidat doit avant tout remplir les conditions requises par la réglementation pour l'accès à la fonction publique.

Il doit ensuite réunir les trois conditions suivantes :

- la spécialité étudiée doit permettre l'accès sur titre ou par concours aux catégories A (bac +3) ou B (bac +2) de la fonction publique ;
- le candidat s'engage à servir pendant 10 ans la fonction publique ;
- le diplôme délivré doit être inscrit au plan d'attribution publié annuellement par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (voir ci-après).

Les informations et les documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles :
- à l'accueil de la DRHFPNC (immeuble Jacques-Iékawé – 18 avenue Paul Doumer – Nouméa. Tél. : 25 61 33 ou 25 61 64) ;
- en téléchargement sur le site de la DRHFPNC : www.drhfpnc.gouv.nc

Le dossier peut être :
- déposé au service du développement des ressources humaines de la DRHFPNC (5e étage de l'immeuble Jacques-Iékawé, bureau n° 508), les après-midis de 13 heures à 16 heures, jusqu'au **jeudi 30 mars 2017 à 16 heures**.
- envoyé par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à la DRHFPNC - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex, jusqu'au **jeudi 30 mars 2017**.

Formations inscrites au plan d'attribution des BAS pour l'année universitaire 2017/2018 :

- diplôme d'État de docteur en médecine générale ;
- diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire ;
- certificat de capacité d'orthophoniste ;
- diplôme d'État de masseur kinésithérapeute ;
- diplôme d'État de psychomotricien ;
- diplôme d'État d'assistant de service social ;
- diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- diplôme de technicien supérieur - spécialité vétérinaire et alimentaire (INFOMA) ;
- diplôme d'ingénieur spécialité bâtiment ;
- diplôme d'ingénieur spécialité travaux publics - génie civil - option routes ou ouvrages d'art ;
- diplôme d'ingénieur hydrologue ;
- master 2 mention géomatique de l'ENSG, master 2 SIGAT de l'université Rennes 2, master 2 SIGMA de l'université de Toulouse, master 2 GéoNum de l'université Jean Monnet de Saint-Étienne ;
- brevet de technicien supérieur électrotechnique, brevet de technicien supérieur maintenance des systèmes - option A, brevet de technicien supérieur systèmes numériques - option B électronique et communications, diplôme universitaire de technologie génie électrique et informatique industrielle.

* *
*